



Conseil économique et social

Distr. générale
12 février 2013
Français
Original: anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Vingt-deuxième session

Vienne, 22-26 avril 2013

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique:
directives sur les questions politiques et budgétaires à l'intention
du programme des Nations Unies pour la prévention
du crime et la justice pénale**

Travaux de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

Note du Secrétaire général

Le rapport ci-joint, établi par le Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, contient des informations sur les activités menées par l'Institut. Il a été établi en application de la décision, prise par le Conseil de direction à sa réunion du 31 octobre 2012, de faire rapport au Conseil économique et social, par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, sur les travaux de l'Institut, conformément aux statuts de l'Institut (résolution 1989/56 du Conseil économique et social, annexe).

* E/CN.15/2013/1.



Principales activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

Rapport du Conseil de direction

I. Introduction

1. L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) a été créé en 1968 par le Conseil économique et social; il est administré par un Conseil de direction qui établit périodiquement des rapports à l'intention du Conseil économique et social, par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Le 31 octobre 2012, le Conseil de direction a approuvé le programme de travail de l'UNICRI pour 2012, y compris les priorités et un projet de budget. Le programme de travail est guidé par le mandat de l'Institut qui est d'aider les organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales à formuler et à mettre en œuvre des politiques plus efficaces dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. L'Institut a pour mission de promouvoir la sécurité, la justice et la paix à l'appui de l'état de droit et du développement durable.

2. L'Institut mène des recherches et dispense des formations axées sur l'action, fournit des informations et des services consultatifs et met en œuvre des activités, à la demande des États, aux niveaux interrégional et national. Au cours de l'année écoulée, il a exploité des créneaux spécifiques et œuvré dans des secteurs spécialisés de la criminalité, de la justice, de la gouvernance des questions de sécurité et de la lutte contre le terrorisme, apportant une valeur ajoutée à la prévention du crime, à l'avancement de la justice et à la défense des droits de l'homme. Il assure également la fonction de plate-forme de consultation et de coopération sur des questions sensibles ayant trait à la gouvernance des questions de sécurité, à la prévention du crime et à la justice pénale, faisant office d'intermédiaire intègre pour rassembler des partenaires de différents horizons: États Membres, institutions de recherche, organisations internationales et société civile, et pour forger une approche concertée face aux difficultés communes.

3. Le Président du Conseil de direction a transmis le premier rapport du Conseil sur les travaux de l'UNICRI (E/CN.15/2012/4) au Conseil économique et social le 27 juillet 2012. Y sont présentées les orientations stratégiques de l'Institut et les activités qu'il mène pour répondre aux priorités définies par le Conseil de direction, ainsi que les difficultés auxquelles il doit faire face, notamment dans les domaines de la gestion et du financement. Les travaux de l'UNICRI s'articulent autour de six domaines thématiques:

a) Lutte contre la menace que représente la criminalité organisée pour la sécurité et le développement;

b) Systèmes de justice pénale plus efficaces et protection des groupes vulnérables;

c) Défense du droit pénal international et des pratiques correspondantes: le projet "Justice et crimes de guerre";

d) Échange de meilleures pratiques, renforcement des capacités de défense des droits de l'homme et amélioration de l'accès aux services;

e) Gouvernance de la sécurité et lutte contre l'attrait que représente le terrorisme;

f) Formation et perfectionnement: renforcement des capacités en matière de prévention du crime et de justice pénale.

II. Lutte contre la menace que représente la criminalité organisée pour la sécurité et le développement

4. L'UNICRI contribue à la mise en place d'une base de connaissances mondiale sur la criminalité organisée et les menaces qu'elle présente. Il s'efforce de renforcer les institutions de justice pénale et la capacité professionnelle des praticiens de la lutte contre la criminalité organisée. À la demande de ses divers partenaires et en synergie avec eux, il a identifié de grands domaines d'intervention pour appuyer l'adoption de politiques et renforcer les capacités en vue de ripostes efficaces face aux menaces nouvelles et émergentes que pose la criminalité organisée.

A. Base de connaissances sur la lutte contre la criminalité organisée: l'expérience européenne

5. L'UNICRI, en collaboration avec plusieurs partenaires, prend part à un projet de recherche intitulé "Connaissance du droit de l'Union européenne comme moyen de lutter contre la criminalité transnationale organisée". Dans le cadre de ce projet, il a contribué en 2012 à la création d'une base de données sur le blanchiment d'argent, qui a été présentée au premier séminaire organisé à Ljubljana à l'intention de participants européens. Depuis mai 2012, il participe également à la finalisation de quatre bases de données, contenant, entre autres, différents recueils de procédure et de jurisprudence sur l'insolvabilité transnationale, la confiscation d'avoirs, le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes. L'expérience acquise et les leçons tirées du projet seront intégrées aux projets menés dans d'autres régions.

B. Contrefaçons: lutter contre la criminalité organisée

6. L'UNICRI a mis en place un programme exhaustif de recherche appliquée sur la question de la contrefaçon, activité capitale pour la criminalité organisée et menace contre la sûreté et la sécurité du consommateur. Pour renforcer les moyens dont disposent les États Membres pour lutter contre les contrefaçons, l'Institut a élaboré un manuel de formation en trois parties, intitulé "FAKES: fighting against brand counterfeiting in three key European member States – towards a more comprehensive strategy" (Lutte contre la contrefaçon de marques dans trois grands États européens – pour une stratégie plus complète). Le manuel a été utilisé dans le cadre de six cours de formation organisés en Pologne, en République tchèque et en Roumanie à l'intention des agents des services de détection et de répression et des procureurs.

7. L'Institut a mis la dernière main à un projet de recherche visant à surveiller les activités de groupes criminels organisés italiens dans le domaine de la contrefaçon et à repérer les liens qu'ils ont avec d'autres réseaux de trafiquants. La recherche part d'une analyse de 26 études de cas collectées par l'UNICRI complétée par des interviews de spécialistes reconnus sur le terrain. Les principales conclusions de l'analyse ont été présentées en juillet 2012 par le Ministère italien du développement économique à la Commission parlementaire d'enquête sur la contrefaçon et la piraterie. Un projet de recherche similaire, portant sur les contrefaçons de médicaments, intitulé "Microstructure-secured and self-verifying medicines" (sécurité microstructurelle et autovérification des médicaments), analysera les stratégies menées par les organisations criminelles pour fabriquer et commercialiser les médicaments contrefaits, grâce aux données fournies par 15 pays.

8. Deux nouveaux projets sur la contrefaçon ont été lancés en 2012, le premier sur la contrefaçon et la criminalité organisée, qui devrait mener à la création d'un centre d'échange international sur la contrefaçon et la criminalité organisée et dont un volet important portait sur l'évaluation des risques des contrefaçons pour la santé et la sécurité des consommateurs. Le second projet a consisté à créer un forum international sur la criminalité liée aux contrefaçons, rassemblant des partenaires de différents secteurs pour procéder ensemble au bilan et à l'analyse du problème de la contrefaçon et adopter de nouvelles contre-mesures.

9. Dans le cadre du projet sur les contrefaçons de médicaments (voir par. 7 ci-dessus), l'UNICRI a finalisé, en juillet 2012, un rapport et des lignes directrices sur la sensibilisation des consommateurs à la commercialisation sur Internet de médicaments contrefaits et lancé une campagne de sensibilisation en ligne sur Facebook, Twitter et Wikipédia. Dans ce cadre, il a obtenu la participation de 15 pays de l'Union européenne (Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) à l'élaboration de deux études, l'une sur le rôle de la criminalité organisée et des contrefaçons de médicaments et l'autre sur la commercialisation sur Internet de médicaments contrefaits. Tous ces pays ont contribué à la recherche en fournissant des informations et en répondant à des interviews. Les rapports relatifs à ces deux études ont été finalisés au cours de la deuxième table ronde des principaux partenaires tenue à Turin en novembre 2012.

10. En septembre 2012, l'UNICRI a mis en place un nouveau projet de recherche, financé par le Business Action to Stop Counterfeiting and Piracy (BASCAP) de la Chambre de commerce internationale, pour comparer et analyser les législations existantes sur le recouvrement des avoirs et du produit du crime et leur applicabilité aux affaires de contrefaçon. Le projet sera axé sur un certain nombre de pays de tradition romaine comme l'Italie et la Suisse et de pays de *common law* comme l'Australie et le Royaume-Uni. La recherche portera notamment sur la collecte de données, l'analyse comparative et des interviews avec des spécialistes et organismes nationaux et internationaux.

C. Cybercriminalité

11. L'UNICRI est passé à la deuxième phase du projet relatif au profilage des pirates informatiques, axée sur les liens qui existent entre, d'une part, le monde du piratage et le monde numérique souterrain et, d'autre part, la criminalité organisée et les groupes dits de "cybermilitants". Le projet contribuera également à l'élaboration de politiques et de stratégies de cybersécurité en vue de la lutte contre les menaces de cyberterrorisme.

12. En 2012, l'UNICRI a présenté les résultats de ses travaux de recherche sur l'implication de groupes criminels organisés dans la cybercriminalité au cours de deux grandes consultations entre praticiens et décideurs dont l'Agence spatiale européenne, l'Institut universitaire européen et l'Équipe australienne d'intervention d'urgence en matière de sécurité informatique (Australian Computer Emergency Response Team) à l'occasion de sa conférence annuelle et du sommet HALO de lutte contre le terrorisme, tenu à San Diego (États-Unis d'Amérique). L'UNICRI a également fait des présentations spéciales sur l'utilisation d'Internet à des fins terroristes et sur les informations diffusées sur le terrorisme par les médias sur Internet aux cours de formation supérieure sur le cyberterrorisme du Centre d'excellence pour la défense contre le terrorisme, organisés à Ankara et à Bichkek respectivement en mai puis en juin 2012. L'Institut a également participé à une manifestation organisée en octobre 2012 à Lisbonne par l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information dans le cadre du mois européen de sensibilisation à la cybersécurité, qui a débouché sur un atelier sur la cybercriminalité, les enquêtes impliquant l'utilisation de technologies numériques et les partenariats public-privé. Au cours de la journée de sensibilisation à la sécurité de l'information, l'UNICRI a fait une présentation sur la sécurité dans le cyberspace.

13. En avril 2012, un nouveau projet a été lancé sur l'orientation de l'élaboration de politiques nationales sur la cybercriminalité et du développement de méthodologies et directives en cette matière. La méthodologie de recherche a été finalisée en septembre 2012. Les travaux de recherche sont axés sur l'échange d'informations entre le secteur public et le secteur privé en cas de cyberattaque, l'objectif étant de mieux appréhender et connaître les enjeux dans trois domaines principaux: le secteur bancaire, les infrastructures nationales critiques et les transports. L'UNICRI a présenté les conclusions préliminaires de ses activités de recherche à diverses conférences, développant et renforçant ainsi ses réseaux de contacts avec le secteur public et le secteur privé.

III. Systèmes de justice pénale plus efficaces et protection des groupes vulnérables

14. L'UNICRI a contribué aux efforts visant à rendre les systèmes de justice pénale et les organisations internationales plus efficaces et à renforcer les systèmes de justice pour mineurs, en particulier dans les pays en développement. Il s'est également employé à appuyer la mise en place de structures gouvernementales et non gouvernementales pour la protection des victimes et des groupes vulnérables.

A. Renforcement des capacités dans le secteur de la justice pour mineurs

15. L'UNICRI a continué d'apporter son soutien à long terme au Gouvernement mozambicain pour la mise en place d'un système de justice pour mineurs efficace. Il a consolidé son programme visant à renforcer la justice pour mineurs au Mozambique, mené au cours des années 2006-2009. Il a fini de mettre en place une base de données sur le système de justice pour mineurs au Mozambique pour répondre aux besoins exprimés par diverses institutions publiques - le Ministère de la justice, le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la femme et de l'action sociale, le Bureau du Procureur général et le Tribunal pour mineurs. La rédaction du règlement intérieur du premier centre d'observation et premier centre de rééducation des mineurs du Mozambique a été achevée en avril 2012, en collaboration avec le Ministère de la justice, le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la femme et de l'action sociale, le Bureau du Procureur général et le Tribunal pour mineurs. Des cours de formation professionnelle pilotes destinés à 82 mineurs en situation de risque ou en conflit avec la justice ont également été organisés.

16. L'Institut a mis en œuvre un projet pilote visant à renforcer les efforts déployés pour promouvoir les droits des mineurs en situation de risque ou en conflit avec la justice et à favoriser leur intégration dans la société. Les points d'information mis en place dans le cadre du projet dans trois quartiers différents de Maputo ont reçu au total, entre février 2011 et septembre 2012, 793 mineurs en situation de risque ou en conflit avec la justice. Le programme a pris fin en 2012, date à laquelle le Gouvernement devait en prendre le relais.

B. Lutte contre la violence sexuelle et la traite des êtres humains

17. La lutte contre la violence sexuelle et la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants à des fins d'exploitation sexuelle, est au cœur même de l'action de l'UNICRI. En 2011, l'Institut a procédé à une enquête pilote sur la violence à l'encontre des femmes dans six pays – Allemagne, Espagne, Finlande, Hongrie, Italie et Pologne. Dans le cadre du suivi du projet pilote, l'UNICRI a mené une enquête dans 27 États membres de l'Union européenne et en Croatie, pour recueillir des données fiables et comparables sur l'expérience vécue par les femmes en matière de violence. En juillet 2012, il a achevé le travail d'enquête au cours duquel 42 000 femmes ont été interrogées et est passé au traitement et à l'analyse des données. Parrainé par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et mis en œuvre par l'UNICRI en partenariat avec Ipsos MORI et l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, le projet est la première enquête complète réalisée dans ces pays sur l'expérience vécue par les femmes en matière de violence.

C. Femmes, alcool et drogue

18. Les différences sexuelles face à la toxicomanie et la nécessité d'aider les femmes vulnérables touchées par la toxicomanie et l'alcoolisme représentent des défis auxquels doivent faire face la plupart des sociétés. Pour répondre aux demandes d'aide et d'orientation, l'UNICRI a lancé le projet intitulé "Femmes,

alcool et drogue”, dans le cadre duquel a été créé un réseau de professionnels à même de promouvoir les interventions visant spécifiquement les femmes exposées aux risques d’alcoolisme et de toxicomanie. Le projet préconise l’adoption, par les praticiens des secteurs social et médical intervenant dans la prévention, le traitement et la réadaptation des toxicomanes, d’une approche qui tienne compte de la spécificité des femmes en vue de mieux répondre aux besoins spécifiques des femmes exposées au risque ou victimes de la toxicomanie et de ses conséquences.

19. En juin 2012, conformément à la résolution 55/5 de la Commission des stupéfiants intitulée “Promotion de stratégies et de mesures qui répondent aux besoins particuliers des femmes dans le cadre de stratégies et de programmes globaux et intégrés de réduction de la demande de drogues”, l’UNICRI a convoqué, à Rome, la deuxième conférence plénière du réseau “Femmes, alcool et drogue” pour présenter à tous les partenaires du réseau les conclusions des deux premières années d’activité et élaborer les prochaines étapes. L’appui du Département italien des politiques antidrogue a été essentiel pour le succès et la poursuite de ce projet novateur, qui deviendra, au cours de la période 2013-2014, un grand projet pour promouvoir l’égalité des sexes et s’attaquer à la vulnérabilité due au sexe, eu égard en particulier à la toxicomanie et aux phénomènes connexes.

D. Protection des populations vulnérables: le cas de l’albinisme

20. L’UNICRI lance actuellement une étude visant à protéger les droits de l’homme dans le contexte de conflits culturels, notamment à empêcher la discrimination à l’encontre de personnes atteintes d’albinisme et leur mise à mort. De concert avec l’Association Albino du Zimbabwe et Public Health Projects in Africa, un petit projet a été élaboré pour étudier ces problèmes dans le cadre d’une approche communautaire participative. Ce projet pilote pourrait être repris dans d’autres pays africains.

E. Vendeurs de fleurs “invisibles”: migrants petits vendeurs de fleurs à Turin

21. Le projet de recherche relatif aux migrants vendeurs de fleurs à Turin est en cours de finalisation. Il s’agira d’une étude de l’expérience des migrants petits vendeurs de fleurs dans la ville, l’attention portant en particulier sur leur vulnérabilité à la violence, à une exploitation et à une victimisation éventuelles. L’étude permettra également de mieux comprendre les flux migratoires et de contribuer aux travaux de recherche plus larges sur les migrants qui travaillent à leur propre compte et les vulnérabilités qu’ils présentent dans le contexte du programme de l’UNICRI relatif à la prévention du crime et à la sécurité en milieu urbain. Les conclusions de l’étude seront publiées et diffusées aux niveaux local, national et international.

F. Évaluation des risques et des interventions imputables aux progrès de la biotechnologie

22. L'UNICRI, avec l'appui de la Commission européenne et d'experts internationaux dans les domaines de la biologie, de la nanotechnologie et de la sécurité, a mené à terme une évaluation des risques et des interventions imputables aux progrès de la biotechnologie. Le rapport d'évaluation, intitulé "Security Implications of Synthetic Biology and Nanobiotechnology: A Risk and Response Assessment of Advances in Biotechnology" (Implications pour la sécurité de la biologie synthétique et de la nanobiotechnologie: une évaluation des risques et des interventions imputables aux progrès de la biotechnologie), souligne une série de risques potentiels pour la sécurité découlant des progrès réalisés dans ces secteurs technologiques et identifie les domaines qui mériteraient une attention plus soutenue dans l'avenir. Pour établir le rapport, l'UNICRI a utilisé une approche par scénario qui consiste à élaborer des scénarios possibles puis à juger de leur faisabilité dans le cadre de discussions avec des experts internationaux. Le rapport examine aussi les différentes options politiques que l'on pourrait envisager dans le cadre des efforts déployés en permanence pour mettre le plus possible à profit les avantages de la biotechnologie pour la société, tout en minimisant son potentiel délétère. L'UNICRI participe également avec d'autres partenaires à un projet visant à créer un réseau de recherche virtuel pour améliorer la qualité et l'impact de la recherche et de la formation sur la biosécurité des plantes et des aliments. Il étudiera les implications de l'impact des aspects environnementaux, biologiques et sociaux de l'agroterrorisme et comment cet impact peut être pris en compte dans un modèle d'évaluation de risques.

IV. Défense du droit pénal international et des pratiques correspondantes: le projet "Justice et crimes de guerre"

23. L'UNICRI a lancé diverses initiatives visant à recueillir et à partager avec les systèmes judiciaires nationaux le savoir accumulé par les tribunaux pénaux internationaux, dans le but de faciliter les poursuites dans les affaires de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de crimes de génocide. La facilitation de ce transfert de connaissances et d'expertise aux systèmes judiciaires nationaux et le renforcement des capacités nationales constituent un volet important de son action. En collaboration avec le Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'UNICRI a mis en œuvre un projet conjoint intitulé "Justice et crimes de guerre", qui a réussi à transférer un savoir sur les affaires de crimes de guerre du Tribunal international à la région concernée. Dans le cadre de ce projet et en coopération avec l'Association des conseils de la défense du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (ADC-TPIY), il a élaboré le manuel de défense pénale internationale présentant les pratiques établies par l'ADC-ICTY. Un portail de formation et d'apprentissage en ligne, élaboré en partenariat avec les institutions nationales, contient les textes de plus de 700 outils législatifs pertinents concernant les poursuites engagées contre les auteurs de crimes de guerre, et les textes de

traités et conventions internationaux, de législations nationales pertinentes et d'accords bilatéraux en matière pénale.

24. De concert avec divers partenaires, l'UNICRI crée actuellement un réseau d'institutions de formation judiciaire dans la région de l'ex-Yougoslavie dans l'optique de mettre au point un programme de formation et d'organiser des programmes de formation pour les conseils de la défense en utilisant le Manuel susmentionné sur la défense pénale internationale: pratiques établies par l'ADC-ICTY. Le portail électronique est actuellement utilisé par les académies de formation judiciaire nationales dans la région de l'ex-Yougoslavie pour former les juges, les procureurs et les étudiants dans le domaine du droit pénal international et du droit humanitaire international.

25. L'UNICRI et le Tribunal spécial pour le Liban envisagent d'élaborer un manuel sur la pratique établie par le Tribunal spécial, qui sera diffusé comme une publication conjointe de l'UNICRI et du Tribunal spécial pour le Liban. Le manuel sera axé sur le développement de la pratique du procès équitable dans les affaires de terrorisme jugées par les juridictions nationales. Les domaines examinés concerneront notamment les enquêtes, la protection des victimes et des témoins, les procédures *in absentia*, la condamnation, les réparations et l'exécution des peines.

V. Échange de meilleures pratiques, renforcement des capacités de défense des droits de l'homme et amélioration de l'accès aux services

26. Au fil des ans, l'UNICRI a mis au point un certain nombre d'initiatives visant à renforcer les capacités en améliorant les connaissances spécialisées grâce à l'échange de meilleures pratiques entre professionnels et décideurs. Il s'agit de favoriser l'autonomie des États en renforçant les capacités des institutions et en favorisant l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de programmes d'intervention solides.

A. Renforcement des capacités et diffusion des meilleures pratiques et politiques

27. En Italie, l'UNICRI a poursuivi la mise en œuvre d'un plan régional pour la prévention de la toxicomanie et le traitement et la réadaptation des toxicomanes en partenariat avec les autorités de la région de Calabre. Le projet pilote facilite l'intégration des efforts déployés aux échelons national et international pour recenser les bonnes pratiques et les adapter aux différents contextes nationaux. À la demande des autorités régionales et en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation mondiale de la Santé, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, l'UNICRI organise une conférence internationale qui se tiendra en octobre 2013 et servira de plate-forme de dialogue et d'échange de meilleures pratiques et politiques entre les praticiens de la prévention de la toxicomanie, de la justice pénale et de la santé. Cette conférence abordera également les difficultés rencontrées par les pays des régions méditerranéennes et du Moyen-Orient.

B. Création d'une plate-forme permettant d'accéder aux travaux de recherche fondés sur des données factuelles

28. Dans le cadre de son projet relatif aux travaux menés par la communauté scientifique sur l'addiction, l'UNICRI a créé une plate-forme permettant de mieux repérer et diffuser les meilleures pratiques internationales en ce qui concerne la prévention, le traitement de la toxicomanie et la réadaptation des toxicomanes et il a mis en place des programmes de formation nationaux à l'intention des professionnels des pays de la région méditerranéenne. Ce projet, qui a recours à une plate-forme en ligne spécialisée, donne accès aux travaux de recherche les plus récents fondés sur des données scientifiques et diffusés par le biais de revues et bulletins spécialisés et offre aux praticiens, aux décideurs, aux magistrats et aux agents des services de détection et de répression un outil actualisé pour leur permettre de mieux comprendre les tendances récentes en matière de drogues et d'autres questions.

C. Recherche sur les meilleures pratiques visant à promouvoir un mode de vie sain et à lutter contre les addictions et diffusion de ces pratiques

29. L'UNICRI a été invité à participer en qualité de partenaire au projet européen "Addictions et modes de vie dans l'Europe contemporaine: projet de recadrage des addictions" qui rassemble des participants issus de 43 établissements de recherche dans 25 pays européens. Ce projet crée un cadre pour l'analyse des difficultés que posent les addictions pour la cohésion, l'organisation et le fonctionnement de la société européenne d'aujourd'hui. Dans le contexte de ce projet, l'Institut étudie le coût que représentent les addictions pour les systèmes de justice pénale et les mesures de substitution à l'incarcération des toxicomanes. L'UNICRI a récemment mené une série d'entretiens dans cinq prisons italiennes avec des détenus condamnés pour des infractions liées à la drogue, notamment des détenus soumis à des mesures de haute sécurité. Ces entretiens s'inscrivent dans le cadre d'une étude qui analysera également des entretiens réalisés en Allemagne, en Slovénie et au Royaume-Uni en vue de mieux comprendre et d'examiner de plus près le fonctionnement des marchés de la drogue en Europe.

D. Protection des droits de l'homme dans le cadre des essais cliniques de médicaments

30. À la demande de diverses parties prenantes, l'UNICRI a pris des initiatives pour protéger et promouvoir les droits de l'homme et veiller au bien-être des personnes prenant part aux essais cliniques et à la recherche sur les médicaments. Une attention particulière a été accordée aux aspects relatifs à la justice pénale et aux questions juridiques qui se posent dans le contexte des essais cliniques de médicaments – dont la fraude, le respect des normes déontologiques internationales, le contrôle de la qualité des médicaments et le bon fonctionnement des cadres législatifs. En coopération avec l'Institut national de recherche médicale de Tanzanie, l'agence italienne des médicaments (AIFA) et l'hôpital pour enfants Bambino Gesù à Rome, l'UNICRI a organisé un cours de formation pilote sur les

bonnes pratiques cliniques en vue de la création d'un réseau afro-européen, qui s'est tenu à Mwanza (République-Unie de Tanzanie) du 11 au 14 juin 2012. Ce cours de formation avait pour objectif de promouvoir le respect des principes éthiques et de la justice dans le cadre des essais cliniques réalisés dans les pays en développement. Il a mis en place des conditions propices à la création d'un réseau afro-européen de professionnels formés aux normes internationales applicables aux essais cliniques. L'Institut a été félicité pour l'organisation et le contenu de cette formation à laquelle ont participé des experts d'Afrique et d'autres régions. L'UNICRI a organisé un deuxième cours de formation de base à Harare en octobre 2012 et un cours de formation avancé est prévu pour 2013.

VI. Gouvernance de la sécurité et lutte contre l'attrait que représente le terrorisme

31. Dans le cadre de son approche de la gouvernance de la sécurité qui vise à combattre le terrorisme et les nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité, l'UNICRI a lancé un certain nombre d'initiatives visant à mobiliser directement les organismes chargés de la sécurité, les services de détection et de répression, ainsi que l'ensemble de la société civile, des autorités locales et régionales, du secteur privé et d'autres organismes œuvrant pour la défense des droits de l'homme et des droits au développement économique. Au cours de la période 2012-2013, l'Institut a continué d'axer son action sur les niches spécialisées pour lesquelles il a acquis une expertise particulière et est désormais un partenaire crédible, notamment sur la sécurité lors de grandes manifestations, les partenariats public-privé visant à protéger les cibles vulnérables, l'atténuation des risques provenant de matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et la lutte contre l'attrait que peut représenter le terrorisme.

A. Renforcer la sécurité lors de grandes manifestations

32. Dans sa résolution 2006/28, le Conseil économique et social a invité l'UNICRI à poursuivre et à développer ses activités liées à la création de l'Observatoire international permanent sur les mesures de sécurité lors de grandes manifestations, y compris en fournissant une assistance technique et des services consultatifs dans le domaine de la sécurité lors des grandes manifestations. Le programme de l'UNICRI sur la sécurité lors des grandes manifestations a pour objectif d'aider les décideurs et les praticiens à planifier les mesures de sécurité lors de grandes manifestations. Du fait de leur ampleur et/ou de leur visibilité, les grandes manifestations, qui sont définies comme étant toute manifestation appelant une coopération internationale en matière de planification de la sécurité, telles que les grandes manifestations sportives – dont les Jeux olympiques – les réunions au sommet ou d'autres manifestations de masse telles que les fêtes nationales ou religieuses, sont des cibles vulnérables qui prêtent le flanc aux activités illicites, dont le terrorisme, et sont susceptibles d'être exploitées par des groupes criminels organisés pour mener leurs activités illégales.

33. L'UNICRI a élaboré et mis en œuvre deux initiatives régionales dans ce domaine. En collaboration avec l'Organisation des États américains (OEA), il a

lancé le projet “Protecting major events to foster crime prevention strategies” (Protéger les grandes manifestations pour appuyer les stratégies de prévention de la criminalité), portant sur les années 2011 à 2014. L’initiative, à laquelle participent la plupart des États membres de l’OEA, prévoit des formations et des services consultatifs à l’intention de ceux qui élaborent les plans en matière de sécurité, dans le cadre des préparatifs des grandes manifestations qui auront lieu dans les Amériques. La seconde initiative régionale, “Enhancing European coordination for national research programmes in the area of security at major events: The House” (Renforcer la coordination européenne des programmes nationaux de recherche sur la sécurité lors de grandes manifestations), est mise en œuvre entre 2012 et 2014. Vingt-quatre États membres de l’Union européenne y participent et l’Institut assume la responsabilité de la coordination et de la mise en œuvre du projet, qui s’appuie sur les résultats de sept années d’activité et de projets antérieurs de l’UNICRI.

34. Dans le cadre de ces initiatives régionales, l’UNICRI aide les États Membres à organiser de grandes manifestations. Les pays ayant bénéficié de cette assistance sont notamment la Bulgarie pour les matchs de qualification de la Coupe du monde de la FIFA, le Costa Rica pour les Jeux centraméricains, Chypre et l’Irlande pour la présidence de l’Union européenne, la Finlande pour les championnats d’Europe d’athlétisme, le Mexique pour les Jeux panaméricains et le sommet du Groupe des Vingt en 2012, la Pologne pour le championnat d’Europe de football et la Trinité-et-Tobago pour le carnaval. En s’appuyant sur le succès de l’approche régionale, l’UNICRI met en place des partenariats avec d’autres organisations régionales afin d’élaborer des initiatives similaires, notamment en Afrique, dans la région de l’Asie et du Pacifique et au Moyen-Orient. Il a notamment l’intention de créer à l’échelle régionale une plate-forme et un mécanisme de sécurité et de sûreté en matière de sport pour le Moyen-Orient et l’Afrique du Nord. Il renforce ses capacités de conseil et de formation afin de mieux aider les gouvernements qui en font la demande à assurer les services d’organisation de grandes manifestations. L’Institut coopère actuellement avec le Gouvernement brésilien afin d’élaborer des propositions spécifiques de projets visant à renforcer la capacité du Gouvernement à assurer la sécurité lors de la Coupe du monde de la Fifa et des Jeux olympiques à venir.

B. Lutte contre l’attrait du terrorisme

35. En sa qualité de membre de l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme de l’Organisation des Nations Unies, l’UNICRI est chargé d’aider les États Membres à prévenir et combattre l’attrait du terrorisme et le recrutement de terroristes, grâce au renforcement des capacités nationales. En s’appuyant sur les travaux initialement menés par le Groupe de travail sur la lutte contre le radicalisme et l’extrémisme qui conduisent au terrorisme de l’Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, l’UNICRI s’efforce de favoriser les échanges d’informations et d’expériences entre les gouvernements au sujet de leurs projets et programmes respectifs de lutte contre l’attrait du terrorisme et des violences extrémistes.

36. L’UNICRI a organisé une consultation internationale à Lucca (Italie) en mai 2011 au sujet du désengagement, de la réadaptation et de la réinsertion, en amont et en aval, des terroristes et des extrémistes violents. Cette consultation a été suivie d’une conférence internationale organisée conjointement par l’UNICRI et le Centre

international pour le contre-terrorisme qui s'est tenue à La Haye en décembre 2011. Ces deux rencontres ont marqué l'ouverture d'un dialogue et d'un échange de données d'expérience entre les gouvernements ayant mis en place des programmes de réadaptation ou en passe de le faire et les praticiens, qui ont partagé leurs idées et leurs expériences concernant l'élaboration et la mise en œuvre de tels programmes. À la suite de ces deux consultations, un manuel recensant les bonnes pratiques et les lignes directrices en matière de déradicalisation et de réadaptation des terroristes en milieu carcéral a été élaboré par le Forum mondial de lutte contre le terrorisme lors de sa réunion à Rome et a été adopté ultérieurement par la réunion ministérielle du Forum tenue à Istanbul (Turquie) le 6 juin 2012. Ce document, le Mémorandum de Rome sur les bonnes pratiques en matière de réhabilitation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents, est un outil essentiel pour modeler l'assistance apportée par l'UNICRI aux États Membres qui en font la demande afin de renforcer leurs capacités. Pour mieux faire connaître les bonnes pratiques et les lignes directrices qui figurent dans le Mémorandum de Rome, l'UNICRI a organisé à Abou Dhabi, en partenariat avec le Centre international pour le contre-terrorisme de La Haye, un atelier intitulé "Extrémistes violents en milieu carcéral: relever les défis et exploiter les possibilités de la lutte contre le terrorisme", qui a eu lieu avant la troisième réunion ministérielle du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, également tenue à Abou Dhabi le 13 décembre 2012.

C. Séminaire sur le dialogue, la compréhension et la lutte contre l'attrait du terrorisme, tenu à New York le 27 juin 2012

37. Le Président de l'Assemblée générale, l'UNICRI et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme ont conjointement organisé un séminaire sur le dialogue, la compréhension et la lutte contre l'attrait du terrorisme qui s'est tenu à New York le 27 juin 2012. Le Secrétaire général a ouvert la réunion et a fait une déclaration liminaire. Des déclarations ont également été faites par des responsables de haut niveau de plusieurs pays (notamment le Ministre des affaires étrangères du Canada) et d'organisations internationales (notamment l'Union européenne), ce qui a permis au séminaire d'attirer l'attention et d'obtenir l'appui des autorités politiques de haut niveau dans les domaines complexes du dialogue, de la compréhension et de la lutte contre l'attrait du terrorisme en présentant certaines bonnes pratiques élaborées et appliquées dans le cadre de plusieurs programmes régionaux et nationaux visant à lutter contre l'attrait du terrorisme.

38. Une autre initiative intitulée "Désengagement et réadaptation des extrémistes et terroristes violents", lancée en 2012, aidera les États Membres à mettre en place des programmes efficaces de réadaptation et de désengagement à l'intention des extrémistes violents, en particulier les programmes de réadaptation destinés aux terroristes en milieu carcéral qui figurent dans le Mémorandum de Rome (voir par. 36 ci-dessus). L'UNICRI est en mesure d'aider les gouvernements à lancer de nouveaux programmes de réadaptation ou à renforcer ceux qui existent déjà et de prendre part aux efforts axés sur la réforme du système pénitentiaire visant à limiter la propagation de la radicalisation et à améliorer la réadaptation des terroristes en milieu carcéral. Des demandes informelles ont été formulées par plusieurs pays, notamment en Afrique, où l'UNICRI œuvre en partenariat avec le Centre africain

d'études et de recherche sur le terrorisme de l'Union africaine. Des consultations avec les pays de la région du Sahel se sont tenues à Alger en février 2013.

D. Principales initiatives public-privé

39. Depuis 2007, dans le cadre du Groupe de travail sur le renforcement de la protection des cibles vulnérables de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, l'UNICRI mène des activités sur les politiques de partenariats public-privé en matière de sécurité. Son action dans ce domaine se fonde sur la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies qui reconnaît explicitement l'importance des partenariats public-privé dans les activités de lutte contre le terrorisme.

40. Le programme que l'UNICRI a élaboré sur les politiques de partenariats public-privé en matière de sécurité vise à renforcer la protection des cibles vulnérables partout dans le monde, grâce à la mise en place d'initiatives de sécurité dans le cadre de partenariats public-privé et de l'identification, du développement et de la mise à l'essai de modèles novateurs de coopération en matière de sécurité. Il s'agit d'aider les États Membres et les parties prenantes du secteur privé à mettre en place des projets de partenariats public-privé pour devenir autonomes dans les efforts qu'ils déploient et de mobiliser le secteur privé, qui est invité à investir dans des mesures pour prévenir les attaques terroristes et à coopérer avec les pouvoirs publics.

E. Séminaire international sur la sécurité dans le secteur touristique: feuille de route pour la coopération, tenu à Lisbonne le 20 juin 2012

41. Dans le cadre de son programme de partenariats public-privé en matière de politiques de sécurité, l'UNICRI a organisé, en coopération avec l'Institut supérieur de la police et de la sécurité intérieure du Portugal, l'OSCE et l'Organisation mondiale du tourisme, un séminaire sur la sécurité dans le secteur touristique dans une perspective de partenariats multisectoriels qui s'est tenu à Lisbonne le 20 juin 2012. Ce séminaire s'inscrivait dans le cadre d'une feuille de route pour un partenariat entre les principales parties prenantes, et au nombre des participants figuraient notamment des représentants de haut niveau d'institutions nationales et locales, des experts internationaux spécialisés dans les affaires de terrorisme et dans la protection des cibles vulnérables et des représentants des secteurs public et privé, notamment des services publics de sécurité chargés de la protection des cibles vulnérables.

F. Atténuation des risques que posent le trafic et l'utilisation de matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires à des fins criminelles

42. Le trafic et l'utilisation de matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires à des fins criminelles constituent une grave menace pour la paix, la sécurité et la santé des citoyens, comme en témoignent un certain nombre d'instruments et de résolutions, dont par exemple la résolution 1540 (2004) du

Conseil de sécurité. Dès 2004, l'UNICRI a élaboré un programme international de lutte contre le trafic et l'utilisation de matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires à des fins criminelles, en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat et son Groupe d'appui à la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Office européen de police et l'Organisation mondiale des douanes. Ce programme avait pour principal objectif d'aider les États Membres à adopter une approche générale du problème, à établir des voies de communication claires et à améliorer l'échange d'informations et de meilleures pratiques internationales.

43. L'UNICRI collabore actuellement avec la Commission européenne et le Service européen pour l'action extérieure pour mettre en œuvre une initiative lancée en 2010 visant à créer des centres d'excellence en matière chimique, biologique, radiologique et nucléaire. L'initiative concerne actuellement huit sous-régions, qui sont la façade atlantique de l'Afrique; l'Asie centrale; le Moyen-Orient; les pays de la région du Golfe; l'Afrique du Nord; l'Asie du Sud-Est; l'Europe du Sud-Est, le Caucase, la République de Moldova et l'Ukraine; et l'Afrique de l'Est et du Centre. Des secrétariats pour les centres d'excellence ont été créés par l'UNICRI dans chaque sous-région pour aider les pays partenaires à évaluer leurs besoins, faciliter la mise en œuvre de projets et apporter un appui technique aux équipes nationales travaillant dans ces quatre domaines, s'agissant notamment de l'élaboration ou du renforcement de plans d'action nationaux correspondants et de l'élaboration de politiques intégrées dans ce domaine.

G. Conférence sur l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, tenue à New York le 22 juin 2012

44. En partenariat avec l'Union européenne, l'UNICRI a organisé une conférence sur l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires le 22 juin 2012 à New York. Cette manifestation a été mise en œuvre conjointement par le Centre commun de recherche de la Commission européenne et l'UNICRI et s'est tenue sous l'égide de la Direction générale du développement et de la coopération – Europe Aid de la Commission européenne et du Service européen pour l'action extérieure. L'objectif de cette conférence était d'informer les États Membres, les organisations internationales et régionales et les organisations de la société civile des résultats obtenus et des faits nouveaux survenus dans le cadre de l'initiative de création de centres d'excellence et de faciliter les échanges d'informations entre les différentes parties prenantes. Tel était le thème central de cette conférence qui a permis à plus de 60 pays et à des parties prenantes majeures, comme l'AIEA et l'OIAC, de partager leurs expériences sur les questions relatives aux matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

45. Cette initiative a également abouti à la création d'un réseau international d'appui composé d'experts hautement qualifiés qui sera mis à disposition, sur demande, pour apporter une assistance technique visant à répondre aux besoins nationaux et régionaux. La coopération entre les autorités nationales et à l'échelon

régional va améliorer le niveau des connaissances, faciliter l'échange de meilleures pratiques, éviter tout double emploi et contribuer à la mise en œuvre d'une politique nationale judicieuse au sujet des matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Afin de mieux faire connaître les risques que posent les matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et de proposer des mesures pour atténuer ces risques, l'UNICRI a élaboré un outil d'apprentissage en ligne.

46. L'UNICRI a également élaboré un ensemble complet d'outils d'évaluation des besoins en matière d'atténuation des risques que posent les matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, qui a été mis à la disposition des pays partenaires. À la suite d'une évaluation préliminaire des besoins, la Commission européenne a approuvé 19 domaines thématiques, dont la mise à disposition de formations et de matériels, le développement des connaissances, l'appui technique et spécialisé et les actions de sensibilisation, dans le cadre desquels des projets seront financés. La mise en œuvre de ces domaines est rendue possible par un programme de subventions géré par l'Institut.

VII. Formation et perfectionnement: renforcement des capacités en matière de prévention du crime et de justice pénale

47. L'UNICRI mène des recherches axées sur l'action ayant trait au programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et dispense des formations dans les pays qui en font la demande. Pour atteindre ces objectifs, favoriser l'autonomie nationale et renforcer les capacités institutionnelles, l'Institut offre une série de cours de troisième cycle et de cours de courte durée sur des thèmes relevant de son mandat.

48. En 2012, l'UNICRI a organisé, conjointement avec l'Université de Turin, son sixième programme annuel de maîtrise en droit dans le domaine de la criminalité et de la justice internationales, auquel ont participé 42 étudiants de troisième cycle de 37 pays. En 2013, le septième programme annuel de maîtrise en droit sera consacré au droit pénal international et à la criminalité transnationale organisée; 42 étudiants de troisième cycle de 26 pays y participeront.

49. À la demande des États Membres, l'UNICRI met au point et dispense différents cours de formation spécialisés à l'intention des cadres, du personnel judiciaire et d'autres personnels afin de renforcer leurs capacités et de leur permettre d'échanger leurs connaissances spécialisées. En 2012, par exemple, l'UNICRI a organisé pour la troisième fois un cours spécialisé sur les droits de l'homme et les systèmes pénitentiaires à l'intention du personnel judiciaire brésilien. Autre exemple, l'initiative conjointe de l'UNICRI et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants qui vise à renforcer les capacités des autorités nationales de contrôle des drogues, en particulier par des formations. Cette initiative conjointe aidera les autorités nationales à mettre en œuvre les conventions internationales relatives au contrôle des drogues et à s'acquitter des obligations qui leur incombent en matière de communication d'informations, notamment en améliorant leurs capacités à évaluer la disponibilité de drogues placées sous contrôle international pour le traitement de la douleur et des troubles mentaux. Cette initiative a été lancée à Rome en octobre 2012 lors de la Conférence de haut niveau sur les stratégies de prévention et les décideurs politiques, à laquelle ont participé des représentants de haut niveau du Gouvernement italien, le Président de l'Organe

international de contrôle des stupéfiants, le Directeur exécutif de l'ONUDC et le Directeur de l'UNICRI.

50. L'Institut participe à un large éventail d'activités de formation et d'enseignement en partenariat avec différents pays, universités et organismes de formation dans le monde pour sensibiliser aux questions juridiques et mieux faire comprendre les droits fondamentaux et les questions relatives à la prévention du crime et à la justice pénale. L'accent sera mis dans ce contexte sur l'enseignement de deuxième et troisième cycle et la formation professionnelle dans les pays en développement, en vue de renforcer les capacités juridiques et l'état de droit.

VIII. Perspectives d'avenir: nouvelles initiatives, nouveaux partenariats et nouvelles plates-formes pour la croissance

51. À sa réunion tenue le 14 décembre 2011, le Conseil de direction de l'UNICRI s'est félicité des nouveaux partenariats en passe d'être conclus avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), la Banque mondiale, des organisations internationales et des organisations de la société civile, et s'est réjoui de l'amélioration de la notoriété de l'Institut. Ces nouveaux partenaires sont essentiels pour le développement et la croissance du programme de l'UNICRI.

A. Lutter contre le trafic de gemmes et métaux précieux

52. En coopération avec le Gouvernement sud-africain, l'UNICRI a élaboré un projet destiné à appuyer les efforts déployés à l'échelle internationale pour lutter contre le trafic de métaux précieux, en particulier le platine, et son utilisation possible pour financer la criminalité organisée et le terrorisme. En octobre 2012, à l'occasion d'une réunion conjointe des représentants des Gouvernements de la Fédération de Russie et de l'Afrique du Sud et de l'UNICRI, il a été décidé que les autorités sud-africaines et l'UNICRI établiraient une feuille de route pour la mise en œuvre de ce projet et son évaluation ultérieure. Un objectif central est de sensibiliser le public au rôle de la criminalité organisée dans l'exploitation et le trafic illicites des métaux précieux et d'établir des normes et des indicateurs afin d'identifier et d'évaluer les points vulnérables et les meilleures pratiques. L'UNICRI a également été invité à contribuer à un projet similaire portant sur les gemmes de couleur, en particulier à établir un mécanisme pour assurer leur traçabilité et certifier leur origine, et pour lutter contre l'implication de la criminalité organisée dans la chaîne d'approvisionnement. En partenariat avec le secteur privé et les gouvernements, l'UNICRI réalisera une étude pour évaluer l'industrie des gemmes, examiner le rôle de la criminalité organisée dans la chaîne d'approvisionnement et envisager la possibilité de mettre en place un mécanisme de certification.

B. Assurer la sécurité et prévenir la criminalité en milieu urbain

53. L'UNICRI, en partenariat avec ONU-Habitat, la municipalité de Turin et des fondations privées, organise actuellement un forum international pour les maires,

qui se tiendra en avril 2013 et dont l'objet sera d'examiner les questions de la sécurité, de la prévention de la criminalité et de la justice pénale en milieu urbain. Une fois qu'il aura été approuvé, le plan d'action établi par l'UNICRI et ONU-Habitat prévoit des nouvelles activités pour l'Institut à l'appui des efforts déployés par les municipalités pour assurer la sécurité et prévenir la criminalité, qu'il mènera en partenariat avec des fondations privées et des entités du secteur privé. Le forum sera l'occasion d'élaborer des lignes directrices et des programmes pour aider les municipalités à promouvoir la sécurité, prévenir la criminalité et appuyer la justice pénale en milieu urbain.

C. Une nouvelle priorité: la lutte contre la criminalité environnementale

54. L'UNICRI, en partenariat avec le PNUE et les Ministères italiens de l'environnement et de la justice, a organisé une conférence sur la criminalité environnementale, qui s'est tenue à Rome les 29 et 30 octobre 2012. L'Institut a saisi cette occasion pour jouer un rôle moteur dans l'examen, en association avec d'importantes institutions, universités et organisations de la société civile ainsi que d'autres parties prenantes, du problème de la criminalité environnementale. Cette initiative a appuyé les travaux actuellement menés par l'UNICRI dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne le rôle de la criminalité organisée dans l'élimination des déchets toxiques et la cartographie de la criminalité organisée. En vue de cette conférence, l'Institut a recueilli et analysé nombre de données sur le trafic et le déversement illicites de déchets toxiques et électroniques, qui ont été regroupées dans un rapport et accompagnées de recommandations que les participants ont examinées. Cette conférence a été l'occasion d'examiner, avec la participation du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil), du 20 au 22 juin 2012. Comme le lui a recommandé la conférence, l'UNICRI est en passe de réaliser une étude approfondie des instruments juridiques internationaux sur la criminalité environnementale, afin d'identifier les éventuelles modifications à y apporter pour s'assurer qu'ils sont efficaces pour lutter contre la criminalité environnementale. Une autre initiative de recherche a pour objet d'examiner les liens entre la criminalité environnementale transnationale et la corruption. En 2013, l'UNICRI, INTERPOL et cinq partenaires européens ont commencé à mettre en œuvre un projet destiné à lutter contre le déversement illicite de déchets d'équipements électriques et électroniques, financé par l'Union européenne et visant principalement à identifier des mesures pour lutter contre l'exportation illégale de déchets contenant des métaux.

D. Programme de lutte contre la piraterie en partenariat avec l'Organisation maritime internationale

55. En partenariat avec l'Organisation maritime internationale (OMI), l'UNICRI a créé une base de données sur les décisions judiciaires liées à la piraterie au large des côtes somaliennes. Le secrétariat de l'OMI a invité les gouvernements à communiquer toute information pertinente soit directement à l'UNICRI soit par l'intermédiaire de l'OMI. Les États membres de l'OMI ont également indiqué que

cette base de données devrait non seulement inclure les jugements liés à la piraterie au large des côtes somaliennes, mais également ceux sur des actes de piraterie commis dans d'autres régions. De même, elle devrait aussi inclure des décisions de justice portant sur d'autres infractions ayant trait à la piraterie et des informations sur les transferts postérieurs au jugement. L'UNICRI a diffusé son étude et son évaluation préliminaires des divers aspects de la piraterie qui s'appuient sur des décisions de justice et réalisées en association avec le Département des affaires politiques et la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat et l'OMI.

56. L'UNICRI a également reçu un appui financier pour un projet portant sur le recours à des prestataires de services de sécurité privés à bord de navires commerciaux, dans le dessein d'élaborer un ensemble de lignes directrices et de normes communes. De plus en plus d'entreprises privées font appel à ces prestataires pour protéger leurs navires, les chargements et le personnel contre des attaques de pirates. Un code de conduite à l'intention des prestataires de services privés devrait être élaboré dans le cadre de ce projet. Des représentants de l'OMI, de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'ONUDDC, de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques, d'entreprises du secteur privé et des gouvernements intéressés participeront au groupe de travail établi à cette fin.

E. Programme thématique sur l'application des lois et la santé publique

57. Dans le cadre d'une initiative relative à l'application des lois et à la santé publique, l'UNICRI recherche des moyens d'aider la police et le système de justice pénale de manière générale à collaborer davantage avec les autorités et les programmes sanitaires afin de trouver des solutions efficaces au problème de l'usage de drogues et de la dépendance. Les démarches du système de justice pénale et des autorités sanitaires sont souvent contraires, comme le montrent les difficultés rencontrées pour obtenir l'appui de la police en faveur des stratégies de prévention du VIH dans de nombreuses régions du monde. Le projet de l'UNICRI aidera à formuler une approche collaborative entre les autorités sanitaires et les systèmes de justice pénale pour faire face aux problèmes, comme l'usage illicite de drogues, et s'efforcera de concilier leurs démarches actuellement contradictoires. Cette initiative a été approuvée par la Conférence sur les stratégies de prévention et les décideurs politiques, tenue à Rome en octobre 2012 et à laquelle ont participé des représentants de l'ONUDDC, de l'Organe international de contrôle des stupéfiants ainsi que des organisations internationales et des organisations de la société civile.

IX. Élaboration d'une approche stratégique pour le programme et la gestion de l'Institut

A. Élaboration d'une approche stratégique pour le programme de l'Institut

58. L'UNICRI s'efforce d'élaborer une approche stratégique, dans le cadre de laquelle les cycles de planification, de programmation, de budgétisation et d'évaluation feront partie intégrante du processus de décision et de gestion de l'organisation. À cet égard, et conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, intitulée "Renforcement de l'Organisation des Nations Unies: un programme pour aller plus loin dans le changement" et aux Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, l'UNICRI s'emploie énergiquement à mettre en place un cadre stratégique qui tienne compte de sa structure programmatique et organisationnelle. Ce cadre constituera le point de référence pour l'élaboration d'un budget axé sur les résultats pour l'exercice suivant et d'une approche stratégique en matière de planification, d'exécution, de suivi et d'évaluation de projets. Le cadre stratégique se fondera sur deux piliers: le renforcement des capacités et la programmation axée sur les résultats:

a) *Renforcement des capacités.* L'assistance technique a été ces dernières décennies la méthode la plus souvent utilisée en matière de coopération pour le développement. Néanmoins, l'appui externe n'est plus considéré comme le seul moyen de renforcer les capacités. Au contraire, le renforcement des capacités est vu comme un effort à long terme qui doit être intégré dans un processus plus large de changement interne, contrôlé par les parties prenantes et adapté au contexte spécifique. Le cadre stratégique des activités de l'UNICRI, en tant que partie intégrante du système des Nations Unies et conformément à l'approche du Groupe des Nations Unies pour le développement en matière de renforcement des capacités, s'appuie sur les principaux éléments suivants:

- i) Participation des parties prenantes;
- ii) Évaluation des capacités et des besoins;
- iii) Formulation de mesures stratégiques;
- iv) Mise en œuvre et suivi axés sur les résultats;
- v) Évaluation;

b) *Programmation axée sur les résultats.* La question de savoir comment mesurer l'efficacité des activités du système des Nations Unies est devenue de plus en plus pressante. C'est pourquoi l'accent a été mis de manière accrue sur les résultats obtenus par les programmes plutôt que sur les activités menées, mais aussi sur la responsabilisation des organisations à l'égard des résultats obtenus et sur l'évaluation des programmes en fonction des changements escomptés plutôt que des produits réalisés.

59. Un certain nombre d'éléments fondamentaux constitueront la base du cadre stratégique de l'Institut:

a) Les programmes seront lancés en réponse à un besoin; des résultats spécifiques seront définis; et les programmes tireront le meilleur parti possible du potentiel de l'organisation;

b) Chaque programme identifie les bénéficiaires – groupes ou institutions cibles – qui ont exprimé un besoin particulier ou recherchent une solution pour un problème particulier;

c) Une communication avec les bénéficiaires cibles ainsi que leur accord seront nécessaires à chaque étape de la planification du programme pour s'assurer que les besoins sont dûment évalués et, en retour, les bénéficiaires indiquent à l'organisation quels sont leurs besoins et leurs attentes;

d) Une telle approche participative exige généralement un investissement considérable en termes de temps et de ressources dans la planification des programmes et des projets. Cet investissement peut apporter sur des avantages considérables et durables pendant la mise en œuvre et à plus long terme.

60. Le cadre stratégique aidera à rendre la conception des programmes et des projets plus claire et plus cohérente. Il facilitera également une compréhension mutuelle et une meilleure communication entre le Conseil de direction, les donateurs, les administrateurs de programmes et le personnel en ce qui concerne les objectifs et les résultats escomptés. Il permettra d'améliorer l'efficacité et la responsabilisation en demandant aux principales parties concernées de définir des résultats réalistes.

B. Gestion de l'Institut

61. Le Conseil de direction de l'UNICRI a approuvé un budget équilibré pour 2013 sans puiser dans les réserves, qui prévoit des dépenses d'appui élevées devant être recouvrées en 2013, des ajustements stratégiques et un suivi méticuleux des dépenses opérationnelles. Compte tenu des dépenses effectuées au titre des projets en 2012 et des prévisions de dépenses pour 2013, le budget de l'UNICRI pour l'exercice biennal 2012-2013 se monte à environ 45 millions de dollars, contre 16,5 millions de dollars pendant l'exercice biennal 2010-2011. Le programme de travail a été doté de 31 postes approuvés, financés par des fonds à des fins générales et des fonds à des fins spéciales, des associés et associés principaux, ainsi que des entrepreneurs et des consultants engagés pour réaliser des tâches liées à la mise en œuvre des activités du programme, conformément aux règles et normes des Nations Unies.

62. Le Conseil de direction a accueilli avec satisfaction le projet de budget pour 2013 qui suit une approche axée sur les résultats. Il a demandé qu'un budget axé sur les résultats soit élaboré pour l'ensemble de l'exercice biennal 2014-2015 en tenant compte des recettes prévues, de manière à montrer clairement les besoins fondamentaux à financer par des fonds à des fins générales, qui regroupent les contributions et les dépenses d'appui aux projets. De même, les mesures prises pour recouvrer les dépenses devraient être clairement indiquées dans les documents soumis à l'avenir.

63. Le Conseil de direction a félicité l'UNICRI pour les programmes mis en œuvre, qui sont passés de 16,5 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 2010-2011 à 25,5 millions de dollars pendant l'exercice biennal 2012-2013. Le portefeuille et le budget des programmes a augmenté, passant de 14,2 millions de dollars en avril 2011 à 59,8 millions de dollars en décembre 2012, grâce à une confiance accrue des donateurs et à la conclusion de nouveaux partenariats.

64. En 2012, l'UNICRI a dû faire face à une situation difficile suite à la diminution des contributions volontaires versées à des fins générales – qui sont tombées de 961 502 dollars en 2011 à 421 461 en 2012 – annoncée après l'approbation du budget pour 2012 par le Conseil de direction en décembre 2011. Si l'Institut est un organisme des Nations Unies et fait partie du système des Nations Unies, il ne bénéficie d'aucun crédit du budget ordinaire de l'ONU. En 2012, il a été financé exclusivement par les fonds d'appui aux programmes reçus après la mise en œuvre de programmes. C'est pourquoi il est crucial pour lui de réaliser un taux de mise en œuvre élevé et d'assurer une gestion efficace, notamment grâce à une structure de gestion rationalisée. S'il ne parvient pas à réaliser un taux d'exécution très élevé, son financement serait compromis.

65. Un des objectifs de l'UNICRI est d'augmenter les contributions volontaires versées par les gouvernements, conformément à ses statuts. Il faut impérativement que l'Institut fasse prendre conscience aux États Membres qu'ils doivent assumer leur engagement en faveur de l'Institut et qu'ils se voient réellement comme parties prenantes de l'Institut. C'est là chose impérative pour que l'UNICRI puisse avoir une base de financement prévisible. L'élargissement de son portefeuille de programmes permettra de mieux faire connaître le travail de l'UNICRI et de renforcer les partenariats avec les gouvernements. L'Institut a également récemment consulté la communauté de donateurs et prévoit l'organisation d'une conférence de donateurs au deuxième trimestre 2013.